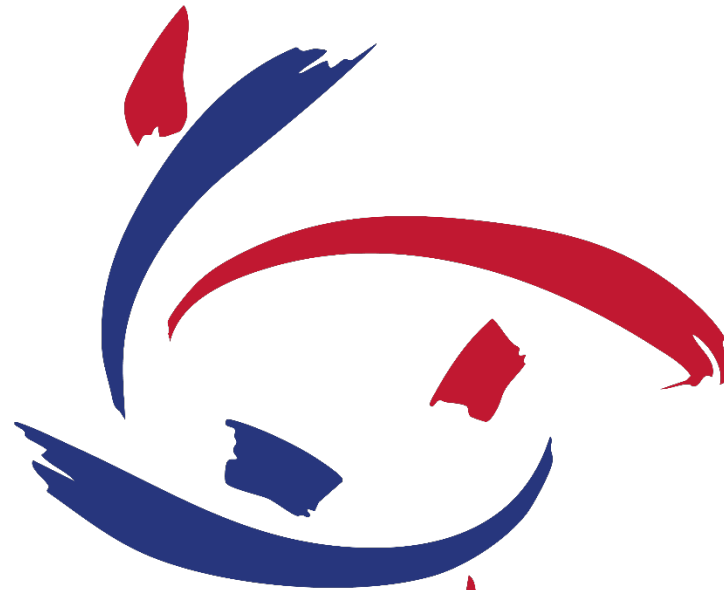




Pôle Espoirs
Nouvelle-
Aquitaine

SITE LORMONT

En septembre 2003 s'est ouvert le Centre Régional d'Entraînement et de Formation de Lormont et en septembre 2016 le Pôle Espoirs Nouvelle Aquitaine.

Ces deux structures ont pour cadre les lycées, collèges et le dojo de la ville de Lormont.

Ces centres sont ouverts aux jeunes filles et garçons à partir de la classe de troisième et dans les différentes sections d'enseignement général, technologique et professionnel après la troisième. Ils s'adressent aux athlètes de la ligue Nouvelle Aquitaine désirant progresser sportivement tout en menant à bien des études, dans un environnement privilégié.

Le volume horaire d'entraînement est de 12 à 15 heures hebdomadaire. Ces structures proposent une formation large dans le domaine du judo (entraînement, arbitrage, enseignement, kata). Le cumul du sport et des études n'est pas aisé et demande une grande détermination ainsi qu'une réelle envie de bien faire.

Le fonctionnement de ces structures se fait en collaboration étroite et permanente entre l'athlète, la famille, les lycées, les collèges, la ligue, les clubs et l'équipe technique régionale.

L'inscription dans la structure pourra se faire en externat, demi-pension ou internat (lycée des Iris à 100m du dojo) au tarif éducation nationale.



1- Inscription auprès de la Ligue Nouvelle Aquitaine de judo

Renvoyer la fiche de candidature, le dossier scolaire et joindre les photocopies des deux premiers bulletins scolaires + 2 photos d'identité. Suite au conseil de classe du troisième trimestre il faudra nous faire parvenir le bulletin du 3^{ème} trimestre.

La commission paritaire composée des chefs d'établissements concernés ainsi que les membres de l'équipe technique se réunira début juin pour l'étude des candidatures. Suite à cette réunion, les candidats seront informés par courrier si leur candidature a été retenue ou non pour le Centre Régional d'Entraînement ou le Pôle Espoirs.

Si la réponse est favorable, vous serez également informé de l'établissement scolaire dont vous dépendrez (sous réserve d'acceptation par l'inspection académique).

2 - Inscription auprès de l'établissement scolaire

Suite à la décision de la commission paritaire, vous devrez vous inscrire dans l'établissement scolaire dont vous dépendrez.

ANNUAIRE

Responsable technique :

M. Christophe MANDIN Tél. 06.95.24.90.53

Principal [Collège LAPIERRE](#)

Mr KOCH - Rue Pierre Brossolette
Tél. 05.57.80.10.25

Principal [Collège MONTAIGNE](#)

M. NICOT – Esplanade François Mitterrand
Tel : 05.56.06.12.67

Proviseure [Lycée Professionnel Jacques Brel](#)

Mme ELHABIRI - 1 rue Jean Lurçat
Tél. 05.56.06.44.17

Proviseur [Lycée Elie Faure](#)

M. BUNEL - 63, avenue de la libération
Tél. 05.56.38.23.23

Proviseur [Lycée les Iris](#)

M. MALEVICK
1, rue Saint Cricq 33310 LORMONT
Tél. 05.57.80.10.60